

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE736

présenté par  
M. Goldberg, rapporteur

-----

### ARTICLE 30

A l'alinéa 49, après les mots:"dettes du syndicat", insérer les mots:"pour un montant".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.